

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

7 février 2025

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le septième jour de février deux mille vingt-cinq (7/02/2025) à compter de quatorze heures trente (14 h 30) au centre administratif situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, une séance extraordinaire des membres du Conseil de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

#### Étaient présents en personne :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;  
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;  
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;  
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;  
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.

#### Étaient présents en vidéo-conférence (conformément au règlement 2024-197) :

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;  
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;  
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin.

#### Était absent :

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, a motivé son absence;

Formant ainsi quorum sous la présidence de madame Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

#### **Ouverture de la séance**

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 14h34.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 25-02-27

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation de signer une entente-cadre avec TES Mauricie H2 inc.;
4. Questions de l'assemblée;
5. Levée de l'assemblée.

#### **Autorisation de signer une entente-cadre avec TES Mauricie H2 inc.**

CONSIDÉRANT que TES Canada souhaite construire et exploiter une usine qui produira de l'hydrogène vert et du gaz naturel renouvelable, sur le territoire de la ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement énergétique de cette usine sera assuré par un parc éolien d'une capacité installée allant jusqu'à 800 MW, d'une centrale solaire allant jusqu'à 200 MW, des installations du réseau collecteur et autres infrastructures connexes, combinés avec un raccordement au réseau d'Hydro-Québec de 150 MW;

CONSIDÉRANT que le Parc d'énergie renouvelable à être développé serait installé, en partie, sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires souhaite que l'insertion du Parc d'énergie renouvelable sur le territoire de la MRC de Mékinac s'effectue le plus harmonieusement possible et, qu'à cette fin, la conclusion d'une entente portant sur les retombées économiques et sur certaines conditions de développement du Parc d'énergie renouvelable revêt une importance pour la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires souhaite conclure une entente visant à encadrer le processus de négociation;

Re 25-02-28

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément à signer l'entente-cadre entre TES Mauricie H2 inc. et la MRC de Mékinac qui vise à encadrer le processus de négociation que les parties s'apprêtent à entamer.

#### **Questions de l'assemblée**

Une trentaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil sur les sujets de l'ordre du jour.

#### **Levée de l'assemblée**

Re 25-02-29

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfète

---

Greffière-trésorière